

**RESOLUTION NO. 03/2018**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – CÔTE D'IVOIRE**  
**REUNION ORDINAIRE**

**LE 06 NOVEMBRE 2018**  
**A 10 HEURES 30 MINUTES**  
**A L'HOTEL TIAMA-SALLE REQUISTON**

Les résolutions suivantes (ci-après « Résolutions ») ont été adoptées par le Conseil d'Administration (« *Conseil d'Administration* ») du Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire (« *MCA-Côte d'Ivoire* ») au cours de la troisième réunion ordinaire du Conseil d'Administration qui s'est tenue aux date et heure indiquées ci-dessus, notifié le 31 octobre 2018. Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les communications et les rapports présentés par la Coordination Nationale pour le développement du Programme Compact du MCC (le « *CNPC-MCC* ») ad interim conformément à l'ordonnance de création du MCA-Côte d'Ivoire au cours de la présente session et après en avoir délibéré :

**CONSIDERANT** que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millennium Challenge Corporation (« *MCC* »), et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (le « *Gouvernement* »), ont signé un Millennium Challenge Compact le 07 novembre 2017 (le « *Compact* ») ;

**CONSIDERANT** que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement, ont signé un Accord de mise en œuvre du programme le 05 décembre 2017 (l'« *Accord de mise en œuvre du programme* ») ;

**CONSIDERANT** que le Gouvernement, par l'ordonnance n°2017-820 du 14 Décembre 2017, a créé le MCA-Côte d'Ivoire comme organisme indépendant de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact ;

**CONSIDERANT** que les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document ont les significations données dans le Règlement Intérieur (« *Règlement Intérieur*»), le Compact ou l'Accord de mise en œuvre du programme ;

**CONSIDERANT** que jusqu'à ce que le Directeur Général de MCA-Côte d'Ivoire soit recruté, le CNPC-MCC, conformément à l'ordonnance de création du MCA-Côte d'Ivoire, doit servir d'entité transitoire responsable de la mise en œuvre du Compact ;

**CONSIDERANT ENFIN** que la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été dûment atteint conformément aux dispositions de Section 3.12 (b) (ii) du Règlement Intérieur du MCA-Côte d'Ivoire ;

**EN CONSEQUENCE, IL A ETE :**

RÉSOLU QUE, le Conseil approuve la nomination de membre suppléant du Conseil d'Administration telle que jointe à la présente résolution ;

RÉSOLU QUE, le Conseil approuve et adopte la modification du Règlement Intérieur révisé du Conseil d'Administration concernant la liste des membres votants du Conseil d'Administration et leur mode de nomination telle que jointe à la présente résolution ;

RÉSOLU QUE, le Conseil approuve la modification du modèle de contrat de travail telle que jointe à la présente résolution ;

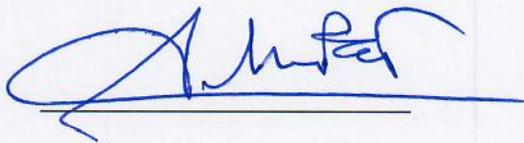
RÉSOLU QUE, le Conseil approuve la modification du modèle d'Accord avec les Entités de Mise en Œuvre telle que jointe à la présente résolution ;

RÉSOLU QUE, le Conseil approuve et adopte la révision N°2 du plan de Passation des marchés pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 relatif aux fonds du CDF;

RÉSOLU QUE, le Conseil approuve et adopte l'augmentation du budget du Contrat d'Assistance technique pour la finalisation de l'élaboration d'un Plan d'Intégration des dimensions Genre et Inclusion Sociale (PAGIS) ;

RÉSOLU ENFIN que:

- (i) Chaque membre du Conseil a accusé réception d'un préavis suffisant de cette troisième réunion officielle du Conseil ; et
- (ii) Les membres du Conseil d'Administration et le Coordonnateur National du CNPC-MCC ad interim conformément à l'ordonnance de création du MCA-Côte d'Ivoire sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans la limite de leurs compétences respectives.



Nom: Patrick ACHI

Titre: Président du Conseil d'Administration

Pièces jointes:

- Liste des nouveaux suppléants du Conseil d'Administration
- Règlement Intérieur révisé
- Modification du modèle de contrat de travail
- Modification du modèle d'Accord avec les Entités de Mise en Œuvre